

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction générale
des collectivités locales

Sous-direction des élus locaux
et de la fonction publique territoriale

Bureau des élus locaux, du recrutement
et de la formation des personnels territoriaux

Circulaire du 30 janvier 2009 relative au recensement des concours et examens organisés en 2008 par les centres de gestion et les collectivités non affiliées

NOR : INTB0900024C

Référence : circulaire NOR : IOCB0800118C du 17 juin 2008 relative au recensement des concours et examens professionnels organisés en 2007 par les Centres de gestion et les collectivités non affiliées.

Pièces jointes : 8.

Résumé : la présente circulaire a pour objet de recenser les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale, organisés par les centres de gestion et les collectivités non affiliées en 2008, afin notamment de calculer la répartition des ressources à transférer du centre national de la fonction publique territoriale vers les centres de gestion.

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets (métropole-DOM et Mayotte), sauf les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise.

En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994, les centres de gestion et les collectivités non affiliées sont compétents pour organiser certains concours et examens professionnels pour l'accès aux cadres d'emplois et aux grades de la fonction publique territoriale.

Il s'agit de l'ensemble des concours et examens professionnels de catégorie C et de certains concours et examens de catégories A et B concernant, d'une part les quinze cadres d'emplois de la filière administrative et de la filière médicosociale qui ont été transférés du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) soit aux seuls centres de gestion, soit aux centres de gestion et aux collectivités non affiliées, et d'autre part, les cadres d'emplois des animateurs territoriaux et des techniciens supérieurs territoriaux qui relèvent de la compétence des centres de gestion.

Outre l'intérêt de pouvoir disposer, à l'échelon national, d'une connaissance de l'ensemble des concours et examens professionnels territoriaux organisés par les centres de gestion et les collectivités non affiliées, ce recensement permet d'opérer chaque année la répartition, entre centres de gestion, des ressources à transférer du Centre national de la fonction publique territoriale aux centres de gestion en application de l'article 62 de la loi du 27 décembre 1994 précitée.

En effet, le montant global des ressources transférées est réparti entre les centres de gestion qui ont organisé les concours et les examens professionnels ayant fait l'objet du transfert, en fonction du nombre de candidats inscrits à chacun de ces concours et examens.

En cas de convention entre centres de gestion ou entre centres de gestion et collectivités non affiliées, seul le centre de gestion organisateur devra répondre à la demande de renseignements en indiquant, par ailleurs, sur le document joint à cet effet, toutes les parties prenantes à la convention (autres centres de gestion, collectivités non affiliées).

Comme pour les années précédentes, les concours et examens professionnels recensés sont ceux pour lesquels le début des épreuves d'admission pour les concours et le début des épreuves pour les examens professionnels sont intervenus en 2008.

Ainsi, un concours ou examen professionnel dont l'arrêté d'ouverture a été publié en 2007 mais dont les épreuves d'admission ont débuté en 2008, sera pris en compte dans le recensement. En revanche, un concours ou examen professionnel dont l'arrêté d'ouverture est intervenu en 2008 avec des épreuves d'admission débutant en 2009, ne figurera pas dans le recensement au titre de l'année 2008.

Les tableaux joints en annexe précisent la nature des informations que je vous demande de bien vouloir recueillir auprès du centre de gestion et de chaque collectivité non affiliée du ressort de votre département.

Enfin, je vous rappelle que vous devez renseigner les tableaux « concours » et « examens professionnels » organisés par les collectivités non affiliées en ayant soin, le cas échéant, de globaliser les informations que vous aurez obtenues afin de n'établir qu'un tableau pour les « concours » et qu'un tableau pour les « examens professionnels » par type de collectivité,

notamment pour les communes et pour les EPCI en mentionnant la liste de ces collectivités. Dans l'hypothèse où aucun concours ou examen professionnel n'a été organisé au cours de l'année, vous porterez la mention « Néant » sur un seul tableau « concours » ou « examens professionnels ».

Je tiens à souligner l'importance de ce recensement, compte tenu notamment de ses incidences financières pour les centres de gestion et la nécessité d'y répondre dans les meilleurs délais de manière à ce que l'arrêté de transfert puisse intervenir le plus rapidement possible, dans l'intérêt de ces autorités organisatrices de concours.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, des erreurs ou des oublis dans l'établissement des tableaux « concours » et « examens professionnels » de catégories A et B, servant de base au calcul du transfert de ressources ont été constatés après la publication de l'arrêté de transfert entraînant des régularisations ultérieures affectant ainsi la répartition initiale. Aussi, je vous demande d'appeler l'attention du centre de gestion afin que les renseignements portés sur ces tableaux soient effectués avec le plus grand soin.

Les tableaux étant réalisés sous format Excel, je vous demande instamment de ne pas les modifier afin d'en faciliter la globalisation nationale.

Les tableaux non conformes à ceux qui vous sont fournis vous seront retournés afin que vous les mettiez en conformité. Ce retard sera préjudiciable au délai de publication de l'arrêté portant transfert de ressources du CNFPT aux centres de gestion.

Par ailleurs, TOUS les tableaux devront être renseignés et comporter, le cas échéant, la mention « Néant » qui devra figurer à côté de l'indication de la préfecture ceci afin de laisser libres les cellules des tableaux en vue de la globalisation nationale.

Afin d'améliorer les délais de mise en œuvre de ce dispositif, les tableaux joints vous sont, parallèlement à cet envoi, transmis par messagerie sous format Excel 5.

Je vous remercie de bien vouloir les renseigner et de me les retourner avant le 20 février 2009 par le biais de la messagerie du ministère de l'intérieur à l'adresse e-mail suivante : sdelfpt-fp1.dgcl@interieur.gouv.fr

Pour la ministre et par délégation :

L'adjoint au directeur général des collectivités locales,
B. DELSOL

**RECENSEMENT DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS
PAR LES CENTRES DE GESTION ET LES COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES**
ANNÉE 2008

Ce document est à compléter obligatoirement lorsqu'une convention a été conclue entre centres de gestion ou entre le centre de gestion et des collectivités non affiliées.

CONCOURS OU EXAMEN professionnel	DATE DE DÉBUT des épreuves *	CENTRE DE GESTION organisateur	CENTRE(S) de gestion qui a (ont) conventionné avec le centre de gestion organisateur	COLLECTIVITÉ(S) NON AFFILIÉE(S) qui a (ont) conventionné avec le centre de gestion organisateur

* Pour les concours : date de début des épreuves d'admission.
Pour les examens professionnels : date de début des épreuves.

PREFECTURE DE :

CONCOURS ORGANISES EN 2008 PAR LES CENTRES DE GESTION

OBSERVATIONS : Dans la rubrique "nombre de concours organisés", seuls doivent être comptabilisés les concours dont la ou les date(s) du début des épreuves d'admission sont intervenues en 2008

CONCOURS DE CATEGORIES A ET B

CADRES D'EMPLOIS	DATE DU DEBUT DES EPREUVES	NOMBRE DE CONCOURS ORGANISES	POSTES				INSCRITS				LAUREATS							
			Externe	Interne	3ème concours	TOTAL	Externe	Interne	3ème concours	TOTAL	Externe	Interne	3ème concours	TOTAL				
Conseillers socio-éducatifs						0												0
Médecins						0												0
Biologistes-vétérinaires, pharmaciens						0												0
Sages-femmes						0												0
Puéricultrices, cadres de santé						0												0
Psychologues						0												0
Cadres de santé, infirmiers rééducateurs et assistants médico-techniques						0												0
Rédacteurs						0												0
Animateurs						0												0
Assistants socio-éducatifs						0												0
Puéricultrices						0												0
Infirmiers						0												0
Assistants médico-techniques						0												0
Educateurs de jeunes enfants						0												0
Rééducateurs						0												0
Moniteurs - Educateurs						0												0
Techniciens supérieurs						0												0
TOTAL		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PREFECTURE DE :

**EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES EN 2008 PAR LES CENTRES DE
GESTION**

OBSERVATIONS : Dans la rubrique "nombre d'examens professionnels organisés", seuls doivent être comptabilisés les examens professionnels dont la ou les date(s) du début des épreuves sont intervenues en 2008

EXAMENS PROFESSIONNELS DE CATEGORIES A ET B

CADRES D'EMPLOIS	DATE DU DEBUT DES EPREUVES	NOMBRE D'EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES	INSCRITS	LAUREATS
Puéricultrices: cadres supérieurs de santé				
Rédacteurs: chefs				
Rédacteurs (promotion interne)				
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens de classe exceptionnelle				
Éducateurs: chef de jeunes enfants				
Animateurs: chef				
Techniciens supérieurs				
Techniciens supérieurs chefs				
TOTAL		0	0	0

PREFECTURE DE :

CONCOURS ORGANISES EN 2008 PAR LES CENTRES DE GESTION

OBSERVATIONS : Dans la rubrique "nombre de concours organisés", seuls doivent être comptabilisés les concours dont la ou les date(s) du début des épreuves d'admission sont intervenues en 2008

CONCOURS DE CATEGORIE C

CADRES D'EMPLOIS	DATE DU DEBUT DES EPREUVES	NOMBRE DE CONCOURS ORGANISES	POSTES				INSCRITS				LAUREATS					
			Externe	Interne	3ème concours	TOTAL	Externe	Interne	3ème concours	TOTAL	Externe	Interne	3ème concours	TOTAL		
Agents de maîtrise						0				0						0
Adjoints techniques 1ère cl						0				0						0
Adjoint technique des étab. d'enseignement 1ère cl						0				0						0
Adjoint technique principal 2ème cl des étab. d'ensegmt						0				0						0
Adjoints administratifs 1ère cl						0				0						0
Adjoints du patrimoine 1ère cl						0				0						0
Opérateurs des activités physiques et sportives						0				0						0
Adjoints d'animation 1ère cl						0				0						0
Auxiliaires de puériculture						0				0						0
Auxiliaires de soins						0				0						0
Agents spécialisés des écoles maternelles						0				0						0
Agents sociaux 1ère cl						0				0						0
Cardes champêtres						0				0						0
Agents de police municipale						0				0						0
TOTAL		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PREFECTURE DE :

EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES EN 2008 PAR LES CENTRES DE GESTION

OBSERVATIONS : Dans la rubrique "**nombre d'examens professionnels organisés**", seuls doivent être comptabilisés les examens professionnels dont la ou les date(s) du début des épreuves sont intervenues en 2008

EXAMENS PROFESSIONNELS DE CATEGORIE C

CADRES D'EMPLOIS	DATE DU DEBUT DES EPREUVES	NOMBRE D'EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES	INSCRITS	LAUREATS
Adjoint technique 1ère cl (art. 11 - décret n° 2006-1691)				
Adjoints techniques 1ère cl (art. 26 - décret n° 2006-1691)				
Adjoint technique des étab. d'enseignement 1ère cl				
Agents de maîtrise				
Adjoint administratif 1ère cl (art. 10 - décret n° 2006-1690)				
Adjoint administratif 1ère cl (art. 24 - décret n° 2006-1690)				
Adjoint animation 1ère cl (art. 10 - décret n° 2006-1693)				
Adjoint animation 1ère cl (art. 21 - décret n° 2006-1693)				
Adjoint patrimoine 1ère cl (art. 10 - décret n° 2006-1692)				
Adjoint patrimoine 1ère cl (art. 21 - décret n° 2006-1692)				
Agents sociaux 1ère cl (art. 8 - décret n° 92-949)				
Agents sociaux 1ère cl (art. 15 - décret n° 92-849)				
TOTAL		0	0	0

PREFECTURE DE :
CONCOURS ORGANISES EN 2008 PAR LES COLLECTIVITES NON AFFILIEES

OBSERVATIONS : Dans la rubrique "nombre de concours organisés", seuls doivent être comptabilisés les concours dont la ou les date(s) du début des épreuves d'admission sont intervenues en 2008

COLLECTIVITE :

CONCOURS DE CATEGORIES A ET B

CADRES D'EMPLOIS	DATE DU DEBUT DES EPREUVES	NOMBRE DE CONCOURS ORGANISES	POSTES				INSCRITS				LAUREATS							
			Externe	Interne	3ème concours	TOTAL	Externe	Interne	3ème concours	TOTAL	Externe	Interne	3ème concours	TOTAL				
Médecins						0												0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens						0												0
Sages femmes						0												0
Puéricultrices, cadres de santé						0												0
Psychologues						0												0
Cadres de santé: infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques						0												0
Assistants socio-éducatifs						0												0
Puéricultrices						0												0
Infirmiers						0												0
Assistants médico-techniques						0												0
Educateurs de jeunes enfants						0												0
Rééducateurs						0												0
Moniteurs - Educateurs						0												0
TOTAL		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PREFECTURE DE :

CONCOURS ORGANISES EN 2008 PAR LES COLLECTIVITES NON AFFILIEES

OBSERVATIONS : Dans la rubrique "nombre de concours organisés", seuls doivent être comptabilisés les concours dont la ou les date(s) du début des épreuves d'admission sont intervenues en 2008

COLLECTIVITE :

CONCOURS DE CATEGORIE C

CADRES D'EMPLOIS	DATE DU DEBUT DES EPREUVES	NOMBRE DE CONCOURS ORGANISES	POSTES			INSCRITS			LAUREATS								
			Externe	Interne	3ème concours	TOTAL	Externe	Interne	3ème concours	TOTAL	Externe	Interne	3ème concours	TOTAL			
															Externe	Interne	3ème concours
Agent technique						0											0
Agent technique qualifié						0											0
Agents de maîtrise						0											0
Agents techniques des étab d'enseignement						0											0
Agents de maîtrise des étab d'enseignement						0											0
Adjoint techniques 1ère cl						0											0
Adjoint technique des étab d'enseignement 1ère cl						0											0
Adjoint technique principal 2ème cl des étab d'enseignement						0											0
Adjoint administratifs 1ère cl						0											0
Adjoint du patrimoine 1ère cl						0											0
Opérateurs des activités physiques et sportives						0											0
Adjoint d'animation 1ère cl						0											0
Auxiliaires de puériculture						0											0
Auxiliaires de soins						0											0
Agents spécialisés des écoles maternelles						0											0
Agents sociaux 1ère cl						0											0
Gardiens champêtres						0											0
Agents de police municipale						0											0
Gardiens d'immeuble						0											0
TOTAL		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PREFECTURE DE :
EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES EN 2008 PAR LES COLLECTIVITES NON AFFILIEES

OBSERVATIONS : Dans la rubrique "nombre d'examens professionnels organisés", seuls doivent être comptabilisés les examens professionnels dont la ou les date(s) du début des épreuves sont intervenues en 2008

COLLECTIVITE :

EXAMENS PROFESSIONNELS DE CATEGORIE C

CADRES D'EMPLOIS	DATE DU DEBUT DES EPREUVES	NOMBRE D'EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES	INSCRITS	LAUREATS
Adjoint technique 1ère cl (art. 11 - décret n° 2006-1691)				
Adjoint techniques 1ère cl (art. 26 - décret n° 2006-1691)				
Adjoint technique des étab. d'enseignement 1ère cl				
Agents de maîtrise				
Adjoint administratif 1ère cl (art. 10 - décret n° 2006-1690)				
Adjoint administratif 1ère cl (art. 24 - décret n° 2006-1690)				
Adjoint animation 1ère cl (art. 10 - décret n° 2006-1693)				
Adjoint animation 1ère cl (art. 21 - décret n° 2006-1693)				
Adjoint patrimoine 1ère cl (art. 10 - décret n° 2006-1692)				
Adjoint patrimoine 1ère cl (art. 21 - décret n° 2006-1692)				
Agents sociaux 1ère cl (art. 6 - décret n° 92-849)				
Agents sociaux 1ère cl (art. 15 - décret n° 92-849)				
TOTAL		0	0	0

PREFECTURE DE :

EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES EN 2008 PAR LES COLLECTIVITES NON AFFILIEES

OBSERVATIONS : Dans la rubrique "nombre d'examens professionnels organisés", seuls doivent être comptabilisés les examens professionnels dont la ou les date(s) du début des épreuves sont intervenues en 2008.

COLLECTIVITE :

EXAMENS PROFESSIONNELS DE CATEGORIES A ET B

CADRES D'EMPLOIS	DATE DU DEBUT DES EPREUVES	NOMBRE D'EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES	INSCRITS	LAUREATS
Puéricultrices cadres supérieures de santé				
Biologistes vétérinaires, pharmaciens de classe exceptionnelle				
Educateurs chef de jeunes enfants				
TOTAL		0	0	0